

Puy-laurens, le 6 octobre 2023

A69 - Autoroute Castres-Verfeil**Pour la 4^{ème} fois consécutive, la justice valide la construction de l'autoroute A69**

Pour la 4^{ème} fois consécutive la justice vient de valider la construction de l'autoroute A69 et ses modalités. Cette décision ne fait que confirmer une nouvelle fois la parfaite légalité de la nouvelle autoroute entre Castres et Toulouse. Elle permet à Atosca de poursuivre les opérations conformément au calendrier des travaux de construction de l'A69 et de confirmer l'objectif d'une mise en service en 2025 en vue de désenclaver le territoire de Castres-Mazamet et d'améliorer significativement la sécurité routière de la liaison entre le Sud du Tarn et le reste de la région.

Atosca est par ailleurs déterminée à poursuivre le dialogue transparent avec toutes les parties prenantes concernées (collectivités, acteurs des mondes économique et agricole, syndicats, associations et collectifs de protection de la nature...), notamment dans le cadre des Comités de suivi des mesures compensatoires (CSMC).

L'avancement des travaux

Aujourd'hui, tous corps de métiers confondus (bureaux d'études, entreprises de travaux, usines de fabrication des approvisionnements, etc...), une quarantaine d'entreprises travaillent pour l'A69, représentant plus de 700 personnes. Parmi ces entreprises, plus d'une dizaine sont des entreprises locales (Bardou, Cazal, Chausson-Carayon, GPT Gannac...). Parmi les équipes, de nombreuses personnes, issues du territoire, ont été formées dans le cadre des clauses d'insertion professionnelle et sont embauchées pour le chantier

Près de 200 ouvrages seront construits tout le long de l'autoroute. Tous sont préfabriqués en usines et 5 entreprises ont été mobilisées pour gérer l'approvisionnement de cette commande de grande ampleur. Lagarrigue BTP (Aveyron), Chapsol (usines de Pierrelatte dans la Drôme et de Saint-Astier en Dordogne) et Matière à Brive. Ce choix volontariste de la préfabrication évite la fabrication de béton sur place et limite les transports de matériaux.

Rappel des décisions de justice déjà rendues et favorables à l'A69**1. Ordonnance du 24 mars 2023 du Tribunal administratif de Toulouse**

Rejet de la demande de référé (liberté) de FNE fondée sur la coupe d'arbres d'alignement :

- a) l'autorisation environnementale tient lieu d'autorisation de porter atteinte aux alignements d'arbres ;
- b) le dossier a bien identifié les arbres à abattre et prévu des mesures compensatoires en conséquence.

2. Ordonnance du 19 avril 2023 du Conseil d'État

Confirmation en appel du rejet par le juge de Toulouse de la demande de FNE : pas d'urgence à juger en référé car les coupes d'arbres d'alignement sont interrompues entre le 31 mars et le 1^{er} septembre 2023.

3. Ordonnance du 1^{er} août 2023 du Tribunal administratif de Toulouse

Rejet de la demande de référé (suspension) de FNE + d'autres requérants dirigée contre l'autorisation environnementale :

- a) l'étude d'impact de l'opération est complète sur la forme ;
- b) l'opération peut porter atteinte à certaines espèces protégées car :
 - elle est justifié par une raison impérative d'intérêt public majeur (gain de temps et de confort de 20 min sur un trajet d'1h10 ; effet positif sur la sécurité routière ; contribue au rééquilibrage économique et démographique du territoire) ;
 - il n'y a pas d'autre solutions alternatives satisfaisantes ;
 - le dossier prévoit les mesures d'évitement et de compensation.

À propos de l'A69



Connecter les territoires pour relier les Hommes

Toulouse
Verfeil
Castres

53 km dont
44 km de tracé neuf et
9 km de section réaménagés

Mise en service **2025**

1 000 emplois créés

L'autoroute A69 est un maillon essentiel pour les déplacements en Occitanie. Lien entre la rocade de Castres et l'autoroute A680, elle répond notamment aux besoins de désenclavement et de développement du bassin de vie et d'emploi de Castres et Mazamet, en offrant un haut niveau de service aux usagers qui l'emprunteront.

L'A69 est une opération classée priorité nationale qui figure parmi les priorités identifiées dans la Loi d'orientation des mobilités promulguée par le ministère de la Transition écologique et déclarée d'Utilité Publique le 19 juillet 2018.

Plus d'informations sur www.a69-atosca.fr

Contact presse : 06 67 27 25 07 - madeleine.torrell@a69-atosca.fr